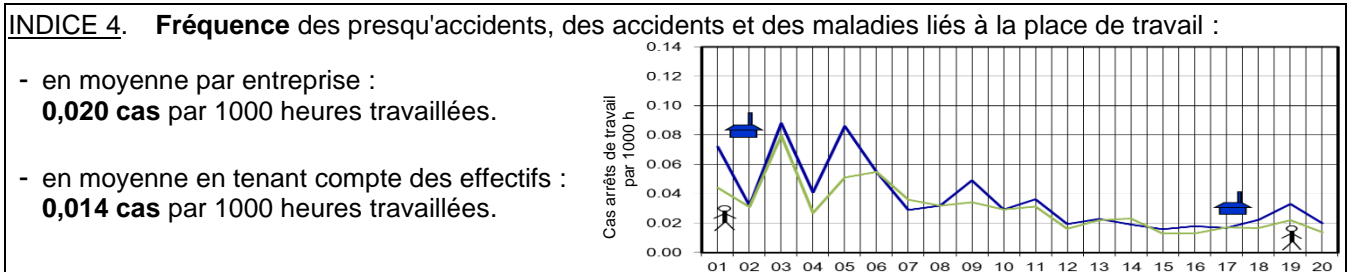
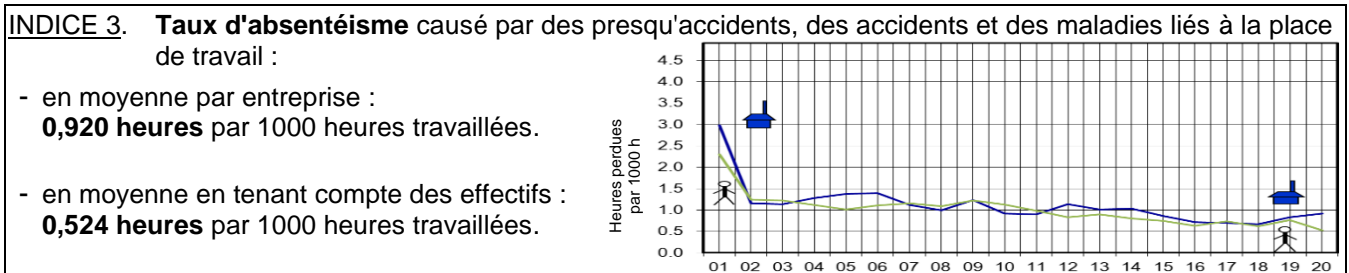
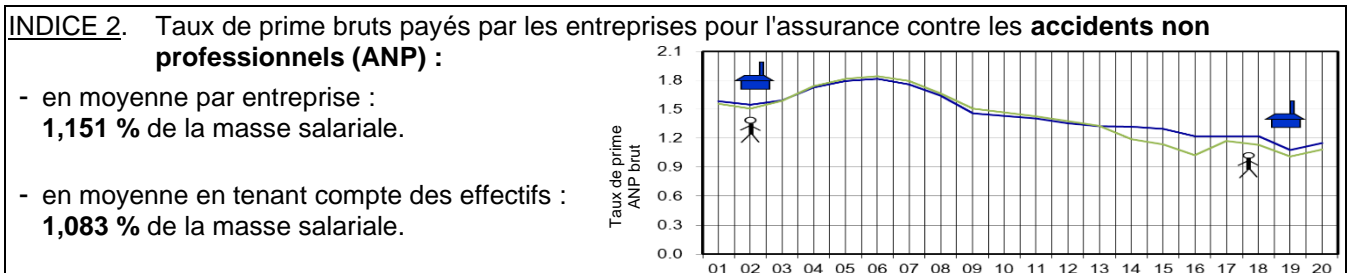
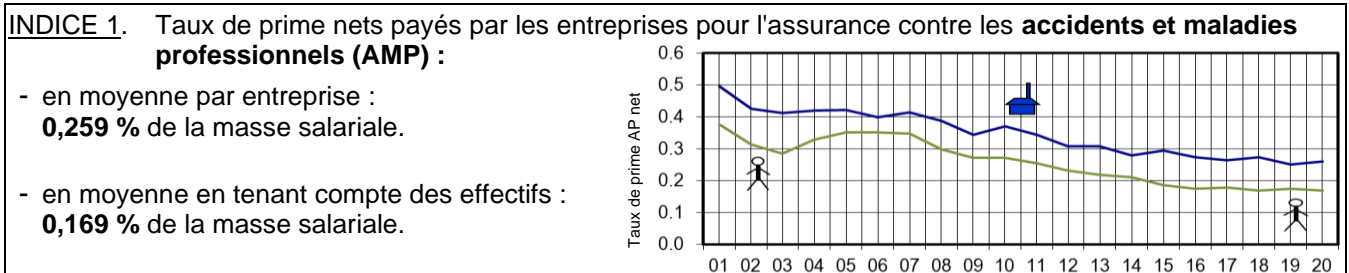


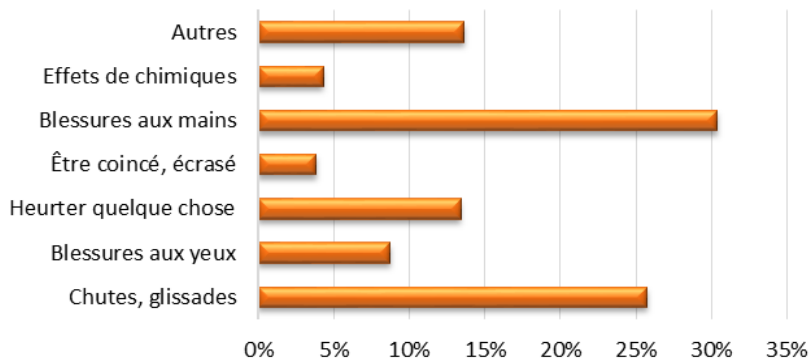


Indices de sécurité 2020 de la solution de branche MSST n° 28

Les entreprises affiliées à la solution de branche « Horlogerie et microtechnique » doivent réaliser une statistique annuelle des événements dangereux (presqu'accidents, accidents et maladies dus à la place de travail, et cas non professionnels). Cette statistique débouche sur 6 indices qui sont communiqués au service "Santé et Sécurité au travail" de la Convention patronale horlogère. On en déduit ensuite les indices généraux moyens propres à la branche. Sur 357 formulaires d'enquête attendus, le service SST en a reçu 278 exploitables (77,9 %), représentant 45701 travailleurs (97 %). On observe que :

- Indice 1 – Les taux de primes d'assurance pour cas d'origine professionnelle sont relativement stables, mais l'important différentiel entre grandes et petites sociétés à tendance à s'accroître, au profit de celles présentant de grands effectifs.
- Indice 2 – Les taux de primes d'assurance contre les accidents non professionnels remontent au niveau des taux de 2017-2018, pour l'ensemble de la branche, sans différence notable liée à la taille d'entreprise.
- Indice 3 – La moyenne des heures perdues pour cas d'origine professionnelle a tendance à augmenter s'agissant des petites structures, alors que, pour les grandes sociétés, elle descend à son niveau le plus bas jamais atteint (environ 1 heure par an et par collaborateur).
- Indice 4 – La fréquence des accidents au travail retombe à un bas niveau, celui enregistré précédemment pour la période 2015 à 2018. Un employé risque un accident professionnel tous les 39 ans, soit une fois durant sa carrière.
- Causes d'accidents et maladies au travail : comme précédemment, la nature des accidents relève principalement d'événements provoquant des blessures aux mains. Les chutes, glissades et trébuchements en sont la seconde cause. Les maladies restent très rares (7 cas annoncés) et sont liées à des causes diverses.
- Indice 5 – Absentéisme en cas d'accidents non professionnels : la moyenne se stabilise à 5 heures par 1000 heures travaillées. Relativement élevés, ces chiffres montrent que, pour un accident, la durée d'absence s'est allongée, donc que la gravité moyenne des situations a augmenté durant ces dernières années. La durée moyenne d'absence est de 67 heures par cas.
- Indice 6 – Fréquence des accidents non professionnels : elle est de 0,076 cas par 1000 heures travaillées. Ce taux marque une tendance haussière sur plusieurs années. Il correspond à 1 accident tous les 7,1 ans, par employé.
- Types d'accidents non professionnels : ils se produisent le plus souvent en pratiquant un sport (31 %), dont le football (7 %), le ski (5%) et le VTT (4 %). La route conduisant au travail ne produit plus que 3,4 % des cas. Les accidents domestiques sont concernés pour un tiers des cas, alors que les voyages ou les excursions à l'extérieur se maintiennent à 18 %.
- Fréquence des maladies déclarées comme non professionnelles : elle est de 0,56 cas par 1000 heures travaillées (- 27 %, soit 1 cas par an par travailleur équivalent plein temps).
- Absentéisme en cas de maladie non professionnelle : on dénombre 28,3 heures perdues par 1000 heures travaillées (- 17,6 %, soit 52 heures par travailleur, par an). La durée moyenne d'une absence reste à 51 heures.



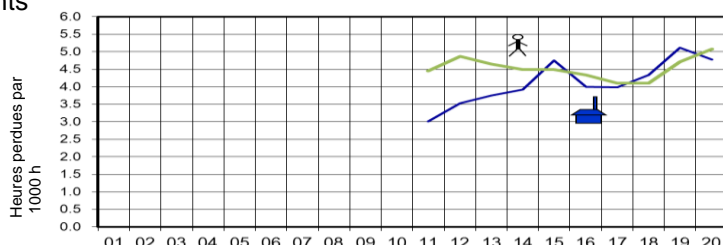


Ci-contre : répartition des principaux types d'accidents professionnels.

Maladies dues à la place de travail :
L'échantillonnage trop faible ne permet pas d'établir une représentation graphique (7 cas signalés).

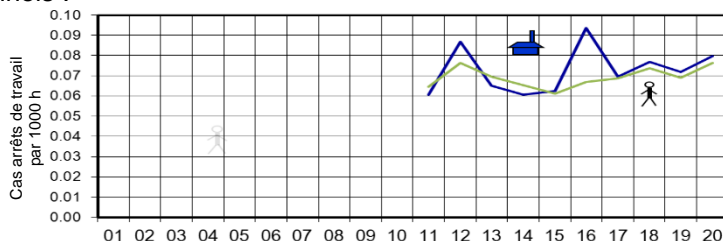
INDICE 5. Taux d'absentéisme suite à des accidents non professionnels :

- en moyenne par entreprise : **4,777 heures** par 1000 heures travaillées.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **5,083 heures** par 1000 heures travaillées.

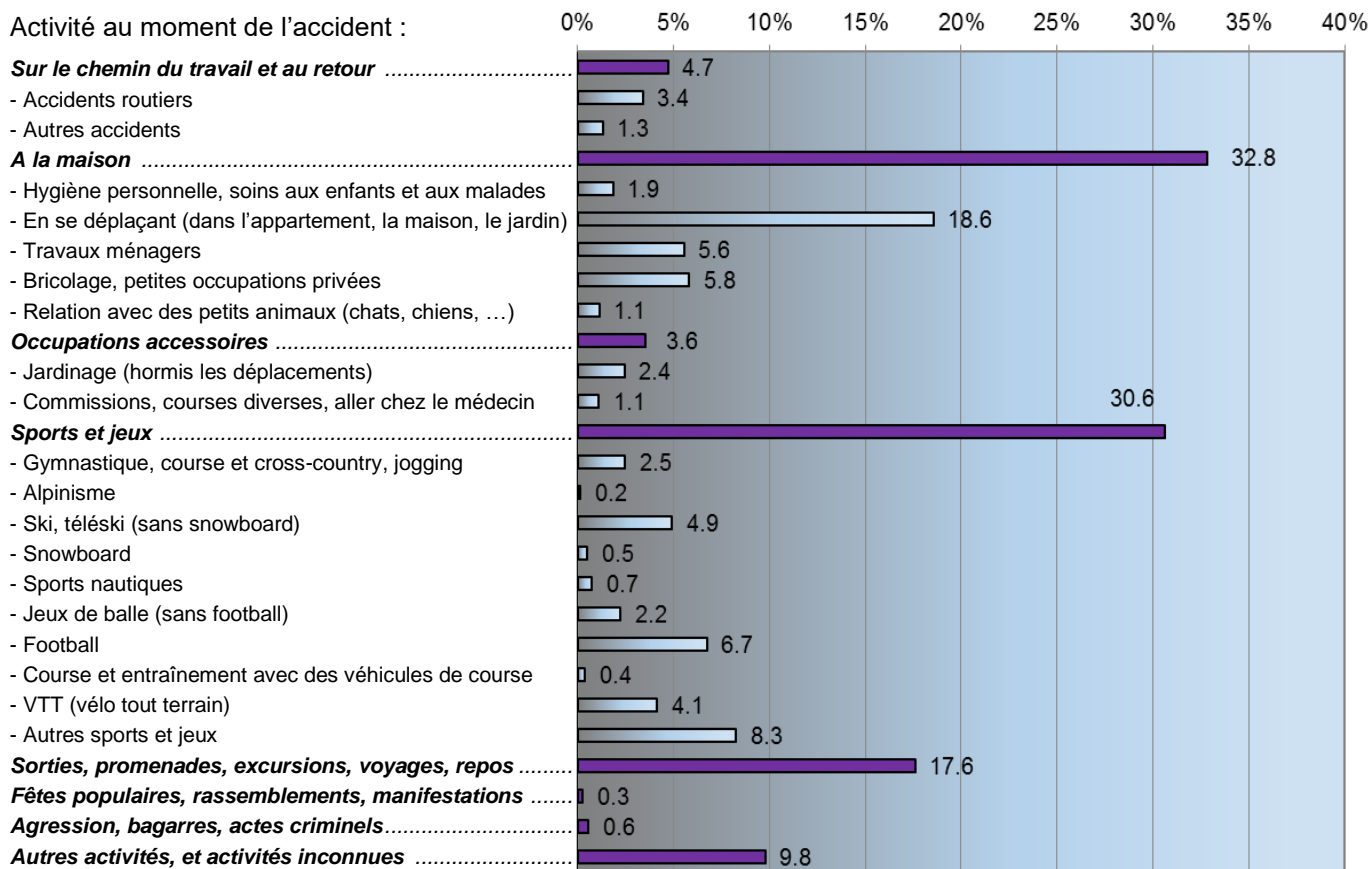


INDICE 6. Fréquence des accidents non professionnels :

- en moyenne par entreprise : **0,080 cas** par 1000 heures travaillées.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **0,076 cas** par 1000 heures travaillées.



Typologie des accidents non professionnels



Maladies non professionnelles

Taux de cas : 0,56 cas par 1000 heures travaillées (ou 1,03 cas par travailleur équivalent plein temps).
Taux d'absence : 28,25 heures perdues par 1000 heures travaillées (ou 2,83 %, ou 50,4 heures par cas).